

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination  
des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie**

NOR : AFSZ1330279A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie, au titre du *b* du 4<sup>o</sup> de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de personnes handicapées) : M. Alain COUDRE, titulaire.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE